

& à l'esprit du présent Acte; & afin qu'ils puissent agir comme Plénipotentiaires de notre part & de celle de la République avec l'Ambassadeur de Russie, ou ceux que Sa Majesté Impériale nommera & autorisera pour cet effet, nous voulons que le présent Acte soit signé par nous & par les Maréchaux des Confédérations générales. „

„ Nous désirons en outre, que chacun de ces Députés ait un plein-pouvoir séparé & conçu dans le même esprit, signé par nous & notre Ministère & muni des sceaux des deux Nations, plein-pouvoir dont nous joignons ici un modèle pour en donner connoissance aux Etats actuellement assemblés en Diète, & dont l'échange sera fait avec l'Ambassadeur de Russie ou ceux qui auront été commis & autorisés par S. M. Imp. pour conclure ledit Traité. Lorsque tous ces arrangemens auront été faits de la manière indiquée par le présent Acte, nous décidons comme une chose que nous avons jugée utile, qu'afin de donner assez de tems pour la conformation de l'ouvrage ci-dessus énoncé, la Diète présente sera remise au premier Février prochain. En conséquence, tous les Membres qui la composent, avertis pour ce tems par nos Lettres circulaires que nous adresserons aux Grods six semaines avant la reprise de la Diète, seront obligés de s'assembler ici de nouveau au terme que nous venons de fixer. „

„ Et quoique nous comptons sur tout le zèle patriotique des Députés, & que nous soyons convaincus que le bien public sera leur principal objet, cependant au cas que sur quelques points leurs sentimens ne se trouvent pas entièrement d'accord, nous souhaitons qu'une affaire de cette nature soit décidée par la pluralité des voix, *salvâ approbatione in omni*, à la Diète future. Nous arrêtons & exigeons que tous les Députés en général & chacun d'eux en particulier ne puissent, sous aucun prétexte, excepté dans le cas d'une véritable maladie, s'absenter du lieu convenu & des heures assignées pour leur travail. Si cependant par une nécessité absolue quelqu'un d'eux est forcé de s'absenter, il sera tenu d'en obtenir de nous une permission par écrit & de revenir au terme prescrit & énoncé dans cette permission ;